

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

DIPLÔME D'ÉTAT CURSUS PARTIEL 2021-2022



Informations sous réserve de la réforme en cours

Secteurs d'activité : établissements d'accueil du jeune enfant, maternité, services d'enfants malades ou en situation de handicap.

Évolution professionnelle : infirmier, infirmière puéricultrice, éducateur de jeunes enfants.

LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui ou sous sa responsabilité. Elle/Il réalise des soins et des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Permettre aux stagiaires formés de présenter le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DE AP).
- Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture grâce à une formation en alternance comprenant des savoirs théoriques et procéduraux, les savoirs pratiques, des temps de stages, et ainsi favoriser l'insertion professionnelle directe des participants.

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation en cursus partiel se déroule sur 10 mois, **de septembre 2021 à mi-juillet 2022**.

La durée de la formation est conditionnée par les allègements prévus dans le référentiel de formation pour les titulaires du diplôme d'État d'**aide-soignant**, d'**aide médico-psychologique** ou d'**accompagnant éducatif et social**, d'**auxiliaire de vie sociale** ou de la **mention complémentaire d'aide à domicile**, mais aussi pour les titulaires du **baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne »** ou « **services aux personnes et aux territoires** », selon le tableau en page suivante.

Les parcours **post-VAE** sont personnalisés au regard des modules de formation non acquis par la VAE et du bilan de positionnement. Un devis sera proposé au candidat après l'entretien de positionnement.

Pour rappel, les 8 modules de formation d'un cursus complet sont les suivants :

- Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (175 heures)
- Module 2 : État clinique d'une personne à tout âge de la vie (70 heures)
- Module 3 : Soins à l'enfant (140 heures)
- Module 4 : Ergonomie (35 heures)

- Module 5 : Relation-Communication (70 heures)
- Module 6 : Hygiène des locaux (35 heures)
- Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

Type de parcours	Modules à valider	Durée formation théorique	Durée des stages	Spécialité obligatoire de stages
COMPLET	Modules 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	595 heures	840 heures soit 6 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 2 EAJE*
ALLEGE BAC PRO SAPAT	Modules 1, 2, 3, 5, et 6	490 heures	700 heures soit 5 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 2 EAJE*, 1 maternité <u>ou</u> handicap
ALLEGE BAC PRO ASSP	Modules 1, 2, 3, et 5	455 heures	700 heures soit 5 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 2 EAJE*, 1 maternité <u>ou</u> handicap
ALLEGE POST DEAMP	Modules 1, 2, 3 et 6	420 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 1 EAJE*
ALLEGE POST DEAES spécialité STRUCTURE	Modules 1, 2, 3 et 6	420 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 1 EAJE*
ALLEGE POST DEAES spécialité DOMICILE	Modules 1, 2, 3, 6, et 8	455 heures	700 heures soit 5 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 1 EAJE*
ALLEGE POST DEAES Spécialité éduc. inclusive	Modules 1, 2, 3, 6, et 8	455 heures	700 heures soit 5 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 1 EAJE*
ALLEGE POST DE auxiliaire de vie sociale	Modules 1, 2, 3, 6, et 8	455 heures	700 heures soit 5 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 1 EAJE*
ALLEGE post mention complémentaire aide dom.	Modules 1, 2, 3, 6, et 8	455 heures	700 heures soit 5 stages de 4 semaines	1 pédiatrie, 1 maternité, 1 handicap, 1 EAJE*
ALLEGE POST DEAS ou DPAS	Modules 1 et 3	315 heures	420 heures soit 3 stages de 4 semaines	2 EAJE*, 1 pédiatrie <u>ou</u> maternité

* EAJE = Établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants...)

Dans le cadre d'un cursus partiel post-VAE ou d'un redoublement, chaque module de formation correspond à un module d'enseignement théorique et, pour 6 modules sur 8, à un stage clinique qui lui est rattaché :

Unités de formation	Module de formation	Stages cliniques
Unité 1	Module 1 : 175 heures (5 semaines)	210 heures (6 semaines)
Unité 2	Module 2 : 70 heures (2 semaines)	140 heures (4 semaines)
Unité 3	Module 3 : 140 heures (4 semaines)	210 heures (6 semaines)
Unité 4	Module 4 : 35 heures (1 semaine)	70 heures (2 semaines)
Unité 5	Module 5 : 70 heures (2 semaines)	140 heures (4 semaines)
Unité 6	Module 6 : 35 heures (1 semaine)	70 heures (2 semaines)
Unité 7	Module 7 : 35 heures (1 semaine)	Pas de stage
Unité 8	Module 8 : 35 heures (1 semaine)	Pas de stage
Total	595 heures (17 semaines)	840 heures (24 semaines)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

La formation théorique proposée alterne différentes méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation ou jeux de rôle et recherches personnelles.

Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé les 8 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur (épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle en stage, validation des compétences en stage).

ACCÈS À LA FORMATION

- Tout public âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation, **sur présentation du diplôme, titre professionnel ou autre document justifiant l'allègement de formation** (notification de jury de VAE ou jury de DE AP).
- Admission en formation subordonnée à la réussite des épreuves de sélection sur dossier (sauf post-VAE et redoublement). Inscriptions à la sélection du **17 février au 1^{er} juin 2021 inclus**. Frais de sélection : 80 euros.
- Bilan de positionnement lors d'un entretien avec la directrice pour les candidats post-VAE et redoublants, avant le 1^{er} juin 2021.
- Admission définitive en IFAP subordonnée à la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (notamment pour l'hépatite B).
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès.
- Autres types de handicap : se renseigner.

COÛT DE LA FORMATION

Le coût est calculé en fonction du type de parcours et de son financeur.

Type de parcours	Financement personnel	Financement employeur/OPCO
Allégé bac pro SAPAT	4 650 €	12 euros/heure de formation
Allégé bac pro ASSP	4 320 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAS/DPAS	3 780 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAMP	3 528 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAES domicile	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAES structure	3 528 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAES éduc. inclusive	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAVS	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-MCAD	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-VAE	8,40 €/heure de formation	12 euros/heure de formation
Allégé primo-redoublement	8,40 €/heure de formation	12 euros/heure de formation

Des aides financières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent être sollicitées par les élèves sur le portail <https://aidesfs.auvergnerhonealpes.fr>. Il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un CPF de Transition professionnelle pour les salariés (Transitions Pro, OPCO).

À ces frais s'ajoutent 120 euros de frais d'inscription. À noter que les élèves n'ont pas le statut « étudiant ».

CONTACTS

Assistante administrative : Élodie CHANRION – 04 74 35 98 27 ou ifap@saintsoformation.org

Directrice IFAP : Sylvie DELOFFRE

L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE SAINT-SORLIN

- ✓ Agréé pour **55 places** de formation diplômante d'auxiliaire de puériculture en cursus partiel et complet. Rentrée en septembre (35 places) et en janvier (20 places).
- ✓ Il affiche un **taux de réussite au diplôme d'État de 94 %**** et **le taux de satisfaction des élèves** qui y ont suivi leur formation **est de 100 %*.**
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'élève. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.
- ✓ Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées montrent un **taux d'insertion à 96 % à 12 mois*.**

* Enquête IPSS 2019 – Diplômés 2017-2018 Région Auvergne-Rhône-Alpes. ** Source suivi statistique IFAP SAINT-SORLIN 2020.

REJOINDRE L'IFAP

- ✚ Accès via la **gare SNCF d'Ambérieu-en-Bugey** : bus au départ d'Ambérieu pour rejoindre Saint-Sorlin-en-Bugey.
- ✚ Accès par la route :
 - ✓ **Sorties d'autoroute A42 à proximité** : n° 7 Meximieux-Pérouges ou n° 8 Ambérieu-en-Bugey.
 - ✓ Accès par la **D1075** depuis l'ouest du département de l'Ain et par le Nord-Isère.
 - ✓ Parking privé sur le site.

Grâce à sa **capacité d'hébergement sur place**, Saint-So'Formation peut accueillir des stagiaires de tous les départements limitrophes. Les stagiaires bénéficient ainsi d'un cadre serein et au calme tout en profitant des moyens de communication à proximité.

